



approuvé

Procès-verbal

Assemblée générale du 25 avril 2013

SPA du Haut-Léman, rte de Fenil 62, 1806 St-Légier

Pour le procès-verbal : Bettina Greiner, secrétaire SPA HL

Préambule

Ouverture de la séance à 19h40 à l'hôtel Astra à Vevey.

20 membres sont présents (y compris le Comité et le président de la fondation), aucune procuration n'a été enregistrée, ce qui fait 20 voix pour les votations.

1) Bienvenue

Le président, M. Michel Vincent souhaite une très cordiale bienvenue aux membres présents, à M. Rohrbasser, président du Conseil de Fondation, ainsi qu'à Madame Viquerat, responsable du refuge et membre du Conseil de Fondation. La presse n'est pas représentée ce soir.

Personnes excusées

Les syndics des communes de Montreux, St-Légier-La Chiésaz, Corseaux, Jongny, La Tour-de-Peilz et Vevey se sont excusés. Madame Paulette Béguin, M. et Mme Matthey et M. Dupont, membres, M. Olivier Rey, vétérinaire, M. Vincent Schott et M. Maurizio Gardini, membres du Comité, se sont également excusés.

Modifications à l'Ordre du Jour

La convocation comprenant l'ordre du jour a été envoyée individuellement à chaque membre et annoncée sur le site internet de la SPA HL.

Aucun membre n'a souhaité faire inscrire à l'ordre du jour une demande individuelle, ni par écrit avant cette assemblée, ni ce soir en salle.

L'Ordre du jour proposé ne suscitant aucune remarque parmi l'assemblée présente, est adopté sans ajout ni modification.

2) Nomination des scrutateurs

Monsieur le Président propose à Monsieur Carrard de bien vouloir assumer la fonction de scrutateur pour cette assemblée, ce que ce dernier accepte avec plaisir.

3) Approbation du procès-verbal de l'AGO du 14 juin 2012

Le procès-verbal est visible sur le site www.spa-haut-leman.ch. Les membres reçoivent sur demande une copie ou peuvent le consulter à l'entrée de la salle.

Questions/remarques/demandes de modifications

Le Président ouvre la discussion sur la rédaction du procès-verbal.
Aucune demande n'est faite.

Le Président déclare le procès-verbal comme étant accepté.

4) Rapport d'activité 2012

Le Comité s'est réuni à huit reprises depuis la dernière AG pour régler les affaires courantes.

Le président remercie la responsable du refuge Madame Martine Viquerat et ses collaborateurs pour le bon fonctionnement du refuge grâce à l'engagement inlassable de chacun(e) : Emmanuelle Gros, Mélanie Praplan, Caroline Matthey et Laura Proietto, la collaboratrice auxiliaire Lysiane Pellouchoud et l'apprenti,

Ludovic Teklits. Le refuge accueille aussi chaque année un nombre important de stagiaires.

Récolte de fonds

La demande de soutien a été déposée aux communes du district depuis quelques mois déjà. Le Comité attend toujours leur réponse. C'est exactement à ce moment que M. Degex de la commune de Blonay rejoint l'assemblée.

Le Président lui souhaite la bienvenue avant de passer la parole à la responsable du refuge, Madame Viquerat, qui donne lecture des statistiques du refuge concernant les activités de fourrière, d'abandon, de pension, etc.

Travaux

Le refuge n'a pas entrepris de travaux conséquents cette année.

Site Internet

Le site est toujours administré par l'association de la SPA, avec l'aide précieuse de Carole Busslinger, que l'on remercie pour son travail.

Manifestations

La foire de St-Martin à Vevey et la Fête au village de St-Légier au 1^{er} août ont été, comme chaque année, au programme des manifestations auxquelles la SPA HL était représentée avec son stand.

Le 15 juin, le refuge tiendra son stand habituel à la fête bisannuelle du Groupement des commerçants et artisans de St-Légier. Le Comité planifie une journée portes-ouvertes avec saucisses grillées et animations au refuge en date du 22 septembre 2013.

Comme à l'accoutumée, le refuge a accueilli avec grand plaisir des groupes d'enfants du programme « passeport vacances ».

Remerciements

Le président adresse les remerciements de la SPA à toutes celles et ceux qui soutiennent le refuge par leurs dons, ou leur aide très appréciée lors des manifestations, ainsi que pour promener les chiens. Le vétérinaire-conseil Olivier Rey et Mme Christine de Santo, qui l'a remplacé durant son congé, ont également apporté une aide précieuse au bon fonctionnement du refuge durant l'année 2012.

Participation des communes aux frais du refuge

Le Président enchaîne avec le principal sujet de préoccupation, à savoir la demande déposée auprès des communes de participer aux frais de fonctionnement du refuge. Il s'adresse en particulier à M. Degex ici présent, Syndic de la commune de Blonay, en soulevant le fait qu'en cas de non entrée en matière des communes, les conventions de fourrière souscrites pourraient être dénoncées. M. Degex, invité par le Président à prendre la parole, regrette de ne pas avoir de nouvelles « croustillantes » à annoncer à ce sujet. Un certain nombre de pistes ont été évoquées, notamment une possible implication du Canton, sachant que la taxe des chiens rapporte 3,5 mio. au Canton, mais cette idée n'a pas trouvé l'appui nécessaire. Mme Christine Chevalley, Syndic de Veytaux, a souhaité déposer une motion dans le sens de la demande de la SPA HL. Elle n'a malheureusement pas pu rallier d'autres personnes à cette cause.

Le bassin desservi par la SPA HL comprend outre les 10 communes du district, aussi le Chablais et le Pays d'En-Haut, qui devraient par conséquent être intégrées dans une solution de financement.

Le Président approuve que, nonobstant les situations financières très diverses entre les différentes associations de SPA, dont certaines sont nettement mieux loties que d'autres, il y aurait lieu de trouver une solution qui associe tout le monde. Il reste cependant perplexe face à l'inertie du dossier lequel ne porte somme toute que sur une centaine de milliers de francs.

En s'adressant à M. Degex, M. Carrard exprime le souhait qu'une des communes concernées fasse le premier pas en donnant l'exemple dans l'espoir que les autres suivront. Le Président rappelle à l'Assemblée que la commune de Blonay participe actuellement déjà aux frais de la SPA avec une contribution de CHF 500.-- par an.

Un membre souhaite connaître le montant demandé aux communes. Le Comité avait stipulé environ CHF 1.- par habitant. Cette somme varie : si le Chablais et le Pays d'En-Haut pouvaient être ralliés à la cause et aussi le Canton, les contributions seraient moins élevées. Avec une contribution du Canton, on pourrait imaginer 60 cts/ habitant.

M. Degex abonde dans le sens du Président concernant l'argument de l'utilité publique. Il craint cependant que la demande de la SPA HL soit arrivée au mauvais moment, car les communes de la Riviera, qui ont une densité démographique importante, tentent justement de se départir de contributions liés au nombre de leurs habitants.

Les questions concernant le point quatre sont épuisées, l'AG s'apprête à passer au point suivant au moment même où le syndic de St-Légier, M. Alain Bovay, arrive.

5) Présentation des comptes 2012 et décharge au comité

Avant la présentation des comptes 2012 par Monsieur Naziri de la fiduciaire Office Consultant, le Président évoque qu'il présentera ce soir le premier budget, qui ne figure cette année pas encore à l'Ordre du Jour.

L'exercice de l'année 2012 se trouve dans les chiffres noirs grâce aux successions dont l'association a pu bénéficier : le résultat est de CHF 4'195.63 (bénéfice).

Les produits s'élèvent à CHF 389'573.60. Ils comprennent les cotisations, dons, ventes, adoptions, recettes de fourrière et successions. Les charges s'élèvent à CHF 385'377.97. Ils comprennent l'alimentation des animaux, les frais médicaux et soins, les salaires des employés, la surveillance par Sécuritas, l'entretien des locaux, les frais du véhicule et des frais administratifs.

Parmi les charges, on mentionne notamment d'importants intérêts découlant du fait que les comptes sont déficitaires. Un véhicule d'occasion a été acquis pour le transport des animaux.

Les recettes comparées par catégorie (cotisations, dons, ventes, repas de soutien, etc.) restent dans les mêmes rapports d'une année à l'autre.

Variation de liquidités : Les liquidités sont toujours en déficit, malgré une amélioration.

L'Assemblée n'a aucune question au sujet des comptes.

Le Président relate qu'une succession à Montreux a apporté environ 60'000 francs. D'autres successions ont été annoncées à la SPA HL, les démarches y relatives sont en cours. Ces successions sont réjouissantes mais représentent des rentrées aléatoires. De ce fait, elles devraient plutôt servir à constituer une réserve pour des dépenses imprévues, que pour régler les dépenses courantes.

Budget

Les cotisations représentent la seule recette prévisible ; les collectes, ventes de produits (alimentation, adoptions), etc. peuvent varier d'une année à l'autre. Comparées aux autres années, les pensions augmentent.

Pour mémoire, le comité rappelle à l'assemblée que la Fondation s'est engagée à couvrir les déficits d'exploitation *dans la mesure de ses disponibilités financières et sans garantie de pérennité.*

M. Carrard, membre, adresse à M. Bovay la question s'il était imaginable pour sa commune de s'aligner sur l'exemple de St-Légier. M. Bovay répond que cette idée est à étudier mais qu'il ne peut y répondre ce soir.

Le refuge n'a pas augmenté les salaires des employés en 2012 et ne prévoit pas non plus de les augmenter en 2013. Il faudra donc prévoir dans les années suivantes une augmentation de cette charge.

Le poste de frais administratifs comprend les frais de bureau, assurances, honoraires de fiduciaire ou autres sous-traitants administratifs.

Véhicule : dans le passé, les employés ont souvent consenti à utiliser leurs propres véhicules pour transporter des animaux ; il était donc temps d'acquérir un nouveau véhicule pour le refuge.

M. Carrard relève que le budget ne comprend pas les chiffres concernant le projet de travaux d'agrandissement prévus.

Rebondissant sur la remarque, M. Bovay relève qu'il serait intéressant de dégager les frais liés aux tâches d'utilité publique (p.ex. fourrière) des autres frais. Selon M. Naziri cela exige simplement une modification du plan comptable dans cet objectif analytique. Pour M. Bovay, le budget est un facteur clé permettant de défendre la démarche de la SPA HL auprès des médias. Actuellement, les avis des communes se divisent en raison des deux activités du refuge, celle qui sert d'utilité publique et l'aspect « club ».

M. Carrard serait plutôt d'avis de calculer les frais inhérents aux tâches d'utilité publique sur la base des comptes d'une année au lieu de modifier le plan comptable. Le Président rappelle que ce budget est une première ébauche qui permet à l'assemblée de se rendre compte des dépenses courantes annuelles de CHF 80'000.-- à 100'000.-- en moyenne, même si le nombre d'animaux accueillis en fourrière n'est pas prévisible. Il rappelle en outre que les derniers documents rendus aux communes comprennent les chiffres qui concernent les frais d'utilité publique.

Avec ces interventions les questions sont épuisées.

6) Rapport de vérification des comptes 2012

Madame Florence Kohli donne lecture du rapport des vérificateurs.

Les vérificateurs conseillent à l'assemblée d'approuver les comptes.

7) Approbation des points 3, 4, 5 et 6

La parole n'étant pas demandée, le Président fait voter l'Assemblée.

Le procès-verbal, le rapport d'activité, les comptes et le rapport des vérificateurs sont acceptés en un seul vote à l'unanimité.

8) Décharge est donnée au Comité et à la fiduciaire à l'unanimité.

9) Fixation de la cotisation 2014

À l'assemblée 2012, une augmentation des cotisations pour 2013 a été acceptée par les membres. Le Comité propose le statu quo pour l'année 2014.

La proposition est acceptée par l'Assemblée.

10) Nominations statutaires

Depuis la dernière Assemblée Générale, le comité est toujours composé des personnes suivantes :

Président	Michel Vincent
Vice-président	-----
Déléguée aux manifestations et auprès de la PSA	Danielle Favrod
Responsable des enquêtes	Maurizio Gardini
Délégué aux infrastructures	Pierre-Alain Egger
Responsable de la communication	François Martin
Membre du comité	Vincent Schott
Secrétaire	Bettina Greiner

Élection d'un vérificateur des comptes

Madame Kohli accepte de reconduire son mandat pour une année, sous condition que Monsieur Boris Volet participe au contrôle. Elle demande au Président de vérifier auprès de M. Volet si ce dernier accepte.

L'assemblée accepte tacitement la reconduction de ce mandat.

11) Rapport de la Fondation

En raison d'un manque de moyens financiers, les travaux prévus pour le refuge sont bloqués. Une seule banque aurait acceptée de prêter de l'argent à la SPA HL à condition que l'association paie les redevances elle-même sous forme d'un loyer. M. Rohrbasser fait part de sa déception personnelle vis-à-vis des communes qui mettent une lenteur incroyable pour prendre une décision au sujet du soutien de la SPA HL. Il met en exergue le fait que les travaux devaient commencer cette année, mais qu'une issue favorable n'est guère à imaginer actuellement. Dans d'autres villes, comme p.ex. Bienne, la SPA reçoit pourtant des subsides.

La Fondation est aujourd'hui encore en mesure de soutenir l'association grâce aux revenus gagnés par des placements financiers, mais c'est une rentrée qui ne saurait à elle seule suffire à assurer la pérennité du refuge.

M. Rohrbasser estime que le Canton devrait reverser une partie de la taxe sur les chiens – une recette de 3,5 mio. - aux SPA.

Pour éviter de bloquer complètement les transformations du bâtiment actuel du refuge, il a été décidé de procéder à des travaux plus modestes et de les étaler sur une période plus longue.

M. Carrard demande s'il faudra repasser par une nouvelle mise à l'enquête suite à cette décision et si les personnes concernées ne risquent pas de la regretter dans le futur.

Selon le Président, les travaux sont adaptés aux besoins des utilisateurs du refuge. M. Egger, délégué aux infrastructures du Comité, élaborera les nouveaux plans d'un projet intégrant l'évolution du refuge sur plusieurs années.

Mme Kohli aimerait s'enquérir des nouvelles sur la succession bloquée.

M. Rohrbasser ne prévoit pas de dénouement de la situation dans un futur proche. Pour débloquer la situation, les neuf bénéficiaires du testament ont soumis aux six contestataires la proposition de leur attribuer une certaine somme. Un sur les six a refusé, les cinq autres n'ont pas répondu. Si aucun accord n'était trouvé, ce testament pourrait être invalidé un jour par le juge.

12) Révision partielle des Statuts

À certains articles, des compléments ont été ajoutés, d'autres ont été soumis à de simples « corrections de plume ». Le Président commente les modifications page par page.

Mme Kohli aimerait savoir si la présence des vérificateurs à l'assemblée générale stipulée dans les statuts représente une obligation.

Le Président répond que cet article signifie qu'au moins un des vérificateurs devrait être présent.

Au point qui détermine le nombre de membres admis au Comité (5 à 7 selon les statuts), quelqu'un demande s'il peut y avoir d'autres membres qui ne seraient pas mentionnés. Effectivement d'autres membres non habilités à la signature collective peuvent figurer au Comité. Ils pourraient être habilités à signer si le Comité leur octroie une procuration.

Le même membre aimerait savoir si les organes neutres peuvent aussi signer entre eux. Ce n'est pas prévu actuellement, mais le Comité pourrait conférer le droit de signer à d'autres personnes.

L'Assemblée n'a plus de questions. Elle passe au vote et accepte la nouvelle version des statuts à l'unanimité.

13) Propositions individuelles et divers

Questions des membres

M Degex prend la parole au nom des communes de St-Légier et Blonay. Il remercie tous les collaborateurs du refuge pour leur engagement. Il affirme aussi, que quelques communes tentent de rallier la majorité au soutien de l'association.

Un membre fait remarquer que l'impôt sur les chiens rapporte aussi aux communes. M. Bovay répond que certaines infrastructures sont payées par cet impôt, mais que d'autres projets en sont également financés.

M. Carrard propose de promouvoir la demande de l'association lors de la journée portes ouvertes et de la fête de St-Légier.

M. Carrard remercie le Comité pour la préparation de l'Assemblée et la secrétaire pour la qualité du procès-verbal.

M. Carrard aimerait savoir si le Comité a des nouvelles au sujet de l'ancien président M. Jaccard. Le Président répond que la situation est toujours nébuleuse, mais que le dossier semble avancer. Dernièrement un autre ex-président a été convoqué à une audition chez le procureur. Dans un arrangement extra-judiciaire, M. Jaccard a proposé à la SPA de rembourser sa dette par un plan de recouvrement. En raison de ses autres dettes, un tel arrangement ne serait cependant pas autorisé par l'office des poursuites. Une nouvelle piste mène vers l'examen de la responsabilité de la banque. Il serait en effet possible, que M. Jaccard ait pu faire des transactions avec sa seule signature, contrairement aux statuts. Le cas échéant, la SPA pourrait porter plainte contre la banque.

Un nouveau membre suggère de mettre sur le site internet une information sur le fait que la SPA HL est tout à fait indépendante, non reliée aux autres SPA du canton.

Le Président reprend une proposition de l'assemblée générale 2012 de combiner l'assemblée générale avec une animation pour attirer un plus grand nombre de participants. En raison de la préparation des statuts et du budget, cette proposition n'a pas pu être mise en œuvre cette année, mais sera évaluée pour une prochaine assemblée.

M. Carrard pense notamment à un rapport annuel des vétérinaires-conseil. Cela avait été pratiqué avec beaucoup de succès et un plaisir réciproque dans le passé. Après un tournus où tous les vétérinaires ont rédigé leur rapport agrémenté de quelques anecdotes, il serait sage, selon la responsable du refuge, d'imaginer quelque chose de nouveau avant d'y revenir éventuellement.

Les questions et commentaires individuels étant alors épuisés, le Président lève l'assemblée à 21h40.

L'assemblée se rend au foyer pour partager le verre de l'amitié offert par la SPA HL.



Bettina Greiner
Secrétaire SPA HL

Le 5 novembre 2013, Vevey